

# CHARTRE POUR UN INTERNET LIBRE, OUVERT ET SÛR

Internet, qui compte parmi les avancées technologiques les plus significatives de ces dernières années, représente pour l'humanité un vecteur de progrès. Il a doté les individus et les communautés de plus larges moyens d'action en donnant une voix à ceux qui n'arrivaient pas à se faire entendre, en créant des liens entre les hommes pour qu'ils aient des vies plus connectées et plus enrichissantes, en leur permettant d'exercer pleinement leurs droits de l'homme et leurs libertés fondamentales, telles que les libertés d'expression, de réunion pacifique, d'association et de communication, et en promouvant la démocratie, l'innovation et la créativité.

Cependant, en dépit de ces avantages, internet abrite également des contenus et des activités tant illégaux que dangereux dont les victimes sont les citoyens, la société, les entreprises et parfois les plateformes numériques et réseaux sociaux eux-mêmes. Une utilisation de la technologie à mauvais escient permet à diverses formes de violences de s'exercer et peut ainsi compromettre la cohésion sociale et nos valeurs démocratiques. La prévalence des contenus illégaux en ligne menace de porter atteinte à notre engagement en faveur des droits de l'homme. Elle ébranle les valeurs démocratiques que nous partageons et met nos citoyens en danger.

Tout en garantissant l'exercice de la liberté d'expression et de communication, les gouvernements démocratiques doivent agir, avec l'ensemble des parties prenantes, notamment la société civile, les plateformes numériques et les réseaux sociaux, dans le respect des législations nationales, du droit international et des droits fondamentaux, contre les contenus illégaux en ligne, en particulier les contenus terroristes ou extrémistes violents, les contenus pédopornographiques, les propos haineux ciblant le sexe, la religion, l'origine ethnique ou l'orientation sexuelle, et contre le harcèlement.

Dans le sillage de l'Appel de Christchurch lancé à Paris le 15 mai 2019, nous, parties prenantes à la présente charte, nous engageons à faire tout ce qui est en notre pouvoir pour lutter de manière proportionnée contre les contenus illégaux, et à œuvrer en faveur d'un internet libre, ouvert et sûr. Nous souhaitons suivre régulièrement les progrès accomplis dans ce cadre.

\*\*\*

## OBJECTIF 1

### ***Faire respecter les droits de l'homme en ligne***

Nous nous engageons à faire respecter les droits de l'homme sur internet, sur le fondement des principes de la démocratie et de l'État de droit, tels que la dignité humaine, la liberté, l'égalité et la solidarité.

## OBJECTIF 2

### ***Défendre la liberté des médias***

Sur la base des objectifs du Partenariat pour l'information et la démocratie, nous nous engageons à faire respecter la liberté des médias et à en soutenir le pluralisme, en ligne comme hors-ligne. Une sphère médiatique vivante, indépendante, plurielle et libre, capable de contraindre les puissants à rendre des comptes, constitue une composante essentielle de la démocratie. C'est pourquoi nous nous engageons à défendre l'indépendance éditoriale en ligne. Afin de lutter contre la désinformation et la diffusion d'informations fausses, nous prenons l'engagement de maintenir un espace ouvert dans lequel une information fiable et un journalisme de première qualité peuvent trouver leur place, notamment en soutenant la vérification des faits, en promouvant la non-discrimination, la tolérance et le respect, et en encourageant les initiatives visant à empêcher les abus liés à la diffusion automatique des contenus.

## OBJECTIF 3

### ***Protéger les groupes ciblés***

Nous nous engageons à protéger les personnes et groupes ciblés par les propos haineux en ligne et le cyber-harcèlement et à prêter particulièrement attention aux difficultés spécifiques rencontrées en ligne par certains groupes, à raison notamment de la couleur de peau, de la race, de la religion, de l'origine nationale ou ethnique, de l'âge, du sexe, de l'orientation sexuelle, de l'identité ou expression de genre ou du handicap physique ou mental.

## OBJECTIF 4

### ***Améliorer la sécurité***

Les réseaux sociaux et plateformes numériques signataires s'engagent à établir des procédures simples, facilement accessibles, transparentes et efficaces de traitement et de notification des contenus illégaux, le cas échéant en collaboration avec les autorités administratives.

Les réseaux sociaux et plateformes numériques signataires s'engagent à examiner ces notifications dans les plus brefs délais et à prendre rapidement les mesures appropriées.

Au vu des risques particuliers que représentent les contenus terroristes et extrémistes violents, les réseaux sociaux et plateformes numériques signataires s'engagent à prendre des mesures transparentes et spécifiques visant à empêcher que des contenus terroristes ou extrémistes soient mis en ligne et à prévenir leur diffusion sur les réseaux sociaux et services apparentés de partage de contenus, notamment en les retirant immédiatement et de manière permanente, sans préjudice de l'application de la loi et des recours ouverts aux utilisateurs, dans le respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales.

Les réseaux sociaux et plateformes numériques signataires s'engagent à mettre à disposition en temps voulu des mécanismes de recours efficaces en cas de retrait ou de désactivation de contenus, et à prendre des mesures de sauvegarde adéquates pour protéger la liberté d'expression, notamment en faisant preuve de transparence vis-à-vis des utilisateurs concernant les contenus supprimés et en les rétablissant en cas de décision erronée. La possibilité d'autres recours, notamment judiciaires, ne saurait nullement être entravée.

Nous reconnaissons que la technologie peut aussi jouer un rôle important dans la sécurité des utilisateurs en ligne. En favorisant l'innovation au sein des entreprises, les sociétés technologiques doivent veiller, dès le stade de la conception, à fournir des produits et services en ligne sûrs et sécurisés, en dotant les utilisateurs de meilleurs outils pour assurer leur sécurité en ligne.

## OBJECTIF 5

### ***Accroître la transparence***

Les réseaux sociaux et plateformes numériques signataires s'engagent à poursuivre leurs efforts visant à renforcer la transparence et à mieux rendre compte de leurs actions, notamment de celles qu'ils mettent en œuvre pour lutter contre les contenus illégaux.

Le règlement de la communauté et les conditions d'utilisation des services doivent être fondés sur les droits de l'homme, clairs et aisément compréhensibles, et donner des explications suffisamment détaillées quant aux activités et comportements non admis sur la plateforme et sur la manière dont celle-ci fait respecter ses normes en cas d'utilisation non autorisée.

Les réseaux sociaux et plateformes numériques signataires s'engagent à publier au moins une fois par an des rapports de transparence sur leurs activités liées au retrait et à la désactivation de contenus. Ces rapports pourraient notamment inclure des informations précises sur le volume et la typologie des contenus retirés, le nombre de mises en demeure, le nombre de recours et les ressources employées.

Les réseaux sociaux et plateformes numériques signataires s'engagent à rendre transparentes vis-à-vis des autorités et de la société civile leurs règles et procédures de modération des contenus lorsque cela est nécessaire, et rendent régulièrement compte de la mise en œuvre du règlement de la communauté et des conditions d'utilisation des services.

Les réseaux sociaux et plateformes numériques signataires s'engagent à poursuivre le dialogue avec les États, la recherche publique et la société civile pour permettre une meilleure compréhension de la sécurité de leurs utilisateurs sur leurs plateformes et une meilleure conception des procédures employées pour garantir celle-ci, telles que les pratiques de modération des contenus.

## OBJECTIF 6

### ***Améliorer la coopération***

Les réseaux sociaux et plateformes numériques signataires s'engagent à maintenir des canaux de communication efficaces avec les autorités publiques, en situation de crise comme dans leur fonctionnement quotidien. Ils coopèrent dans les enquêtes judiciaires légitimes visant les contenus illégaux, notamment les contenus terroristes, extrémistes violents et pédopornographiques, en conformité avec le droit international et national et dans le respect des droits fondamentaux des personnes impliquées, notamment le droit à la protection des données personnelles.

Les États et parties soutenant la présente initiative s'engagent à maintenir une discussion multipartite avec les réseaux sociaux et plateformes numériques, la société civile et le monde universitaire sur les contenus préjudiciables en ligne dans un souci de partage des connaissances mutuelles et de communication des mesures privées et publiques prises pour s'attaquer au problème, et s'engagent à poursuivre leur coopération en la matière. Nous saluons l'action de forums coopératifs tels que le Forum mondial de l'internet contre le terrorisme (GIFCT) et appelons de nos vœux de nouveaux progrès dans la lutte contre les contenus terroristes en ligne.

## OBJECTIF 7

### ***Renforcer l'éducation et l'information***

Nous nous engageons à renforcer l'éducation, la prévention et l'information concernant les contenus illégaux.

Afin de lutter contre la désinformation, il convient de promouvoir la vérification des faits, d'accroître la capacité des citoyens à décrypter les médias et l'information, favorisant ainsi l'esprit critique, et de mettre en avant les contenus indépendants et factuels.

## OBJECTIF 8

### ***Accompagner les victimes***

Les victimes de contenus illégaux ne doivent pas être laissées seules ou sans informations.

Les États et parties soutenant la présente initiative s'engagent à fournir aux victimes de contenus illégaux des recours juridiques et, en tant que de besoin, à renforcer ceux-ci.

Nous nous engageons à rendre facilement accessibles les informations sur l'assistance et les recours juridiques, ainsi que tout autre soutien disponible, en les adaptant au contexte de chaque pays.